

## **AVIS PUBLIC**

### **Municipalité de Laurier-Station**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19h30 en vidéoconférence à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **Demande formulée pour le lot 3 951 068 localisé au 162 rue Saint-André**

La demande a pour but de permettre une dérogation au tableau 2 : Usages et constructions autorisés dans les cours de l'article 8.1 du règlement de zonage actuellement en vigueur. La demande a pour but d'accorder une dérogation à l'élément suivant :

- autoriser la construction d'un deuxième garage au lieu du nombre maximal par terrain étant de 1, étant dérogatoire de 1;

#### **Demande formulée pour le lot 3 950 562 localisé au 185 rue Jean XXIII**

La demande a pour but de permettre une dérogation à la grille de spécifications de la zone RB-14 du règlement de zonage actuellement en vigueur. La demande a pour but d'accorder une dérogation à l'élément suivant :

- autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à 7,40 mètres de la ligne arrière au lieu de 9 mètres (marge arrière), étant dérogatoire de 1,60 mètres;

#### **Demande formulée pour le lot 3 950 993 localisé au 238 rue de la Station**

La demande a pour but de permettre une dérogation à l'article 10.3.1 *Nombre d'accès*, à l'article 10.3.2 *Distance entre les accès sur un même terrain* et à l'article 10.3.4 *Largeur des accès* du règlement de zonage actuellement en vigueur. La demande a pour but d'accorder une dérogation aux éléments suivants :

- autoriser l'aménagement de 2 accès véhiculaires au lieu de 1, étant dérogatoire de 1;
- autoriser l'aménagement d'accès véhiculaire ayant une largeur de 8,08 mètres au lieu de 8 mètres, étant chacune dérogatoire de 0,08 mètre;
- autoriser l'aménagement de 2 accès véhiculaires à une distance de 4,72 mètres au lieu de 8 mètres, étant dérogatoire 3,28 mètres;

#### **Demande formulée pour le lot 6 368 017 localisé au 146 rue Olivier**

La demande a pour but de permettre une dérogation à la grille de spécifications de la zone PI-1 du règlement de zonage actuellement en vigueur. La demande a pour but d'accorder une dérogation aux éléments suivants :

- autoriser une superficie totale d'affichage de 113,84 mètres carrés au lieu de 92,57 mètres carrés (dérogation mineure accordée précédemment – résolution no : 0220-20) et au lieu de 35 mètres carrés (réglementation), étant dérogatoire de 78,84 mètres carrés à la norme de la réglementation;
- autoriser l'installation de 4 nouvelles enseignes portant le nombre total d'enseignes apposées au mur à 6 au lieu de 2, étant dérogatoire de 4;
- autoriser l'installation de 4 nouvelles enseignes portant le nombre total d'enseignes à 7 au lieu de 3, étant dérogatoire de 4;
- autoriser l'installation d'une troisième enseigne apposée au mur à une hauteur de 8 mètres au lieu de 6 mètres, étant dérogatoire de 2 mètres (dérogation mineure accordée précédemment pour 2 enseignes – résolution no : 0220-20).

Donné à Laurier-Station, ce 14<sup>e</sup> jour de février 2021